



AG2R LA MONDIALE

IRISEA ENVIRONNEMENT

Fonds à formule

Annexe spécifique

Instrument financier complexe

Période d'investissement : jusqu'au 13/12/2021 - 12 heures (date de réception chez l'Assureur)

SOUSCRIPTEUR(S) / ADHERENT(S)

A compléter lorsque le bulletin et la présente annexe sont signés manuscritement.

Souscripteur / Adhérent

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Nom du contrat : _____

Numéro du contrat : _____

Ci-après dénommés individuellement ou collectivement, le « Souscripteur/Adhérent »

Co-souscripteur / Co-adhérent

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Si le Souscripteur/Adhérent est une personne morale :

Société / Organisme de droit privé sans but lucratif :

Raison Sociale : _____

Représentée par :

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Agissant en qualité de : _____

Nom du contrat : _____

Numéro du contrat : _____

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES SOUSCRIPTEURS/ADHÉRENTS

AVERTISSEMENTS

L'EMTN ou le Fonds à formule, ci-après dénommé le « support », servant d'unité de compte à votre contrat, est un instrument financier complexe et constitue de ce fait un placement risqué susceptible d'entraîner dans certains cas des pertes financières. L'investissement sur ce support requiert de la part du Souscripteur/Adhérent des connaissances et une expérience en matière financière renforcées afin d'appréhender l'ensemble des risques inhérents aux spécificités de ce type de support et en particulier :

- La possibilité de survenance du risque maximal en cas d'un scénario de marché extrême défavorable,
- La nature du(des) sous-jacent(s) et les moyens de suivre leur évolution pendant la durée de vie du support,
- Le type de rendement pouvant être lié à la réalisation concomitante d'au moins deux conditions sur différentes classes d'actif et les moyens d'anticiper leurs évolutions,
- Les différents mécanismes compris dans la formule de calcul du gain ou de la perte à l'échéance en fonction des scénarii de marché.

Avant de réaliser des opérations sur les marchés financiers et en particulier sur les instruments financiers complexes, tout Souscripteur/Adhérent doit savoir que celles-ci comportent des risques. Les performances passées d'un instrument financier complexe ne présument en rien des performances futures.

Il est donc fortement recommandé de ne souscrire ce support que si vous avez la ferme intention de le conserver jusqu'à sa date d'échéance. En effet, la valeur liquidative du fonds n'est protégée, sous réserve du niveau du (des) sous-jacents (s), qu'à sa date d'échéance finale.

Tout rachat, arbitrage ou tout dénouement par décès, avant la date d'échéance ou de survenance d'une échéance anticipée du support, sera réalisé sur la base d'une valeur liquidative non garantie fonction des paramètres de marché. Le Souscripteur/Adhérent prend donc un risque en capital, non mesurable a priori, s'il est contraint de demander un désinvestissement en dehors de la date d'échéance ou de survenance d'une échéance anticipée. Le montant du désinvestissement pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule du support.

RECOMMANDATIONS DE L'ASSUREUR

- Il est déconseillé de retenir ce support si :
 - le souscripteur /adhérent ne souhaite pas prendre de risque en capital,
 - à la date d'échéance, le Souscripteur/Adhérent est âgé de plus de 85 ans.
- Il est également fortement déconseillé d'investir 100 % de son épargne sur ce support. De manière générale, il est recommandé de limiter la part des investissements sous forme d'instruments financiers complexes et de privilégier la diversification de son épargne. Le montant de l'investissement sur ce support dépend de la situation personnelle et patrimoniale du Souscripteur/Adhérent, de ses besoins de liquidités et de son horizon de placement. Il doit également tenir compte de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.
- Dans le cadre d'une co-souscription/co-adhésion, l'investissement peut être déconseillé si le régime matrimonial implique un dénouement du contrat au premier décès. Dans ce cas, le support fera l'objet d'un désinvestissement sans attendre la date d'échéance ce qui peut se traduire par une perte en capital non mesurable a priori.
- Le support ne peut pas être retenu comme unité de compte dans le cadre de versements/rachats programmés ou d'options de gestion.
- Dans le cas où le support serait investi sur un contrat assorti d'une garantie de fidélité non arrivée à échéance, la part de la prime de fidélité qui devrait être versée sur le support à l'arrivée du terme de la garantie, sera investie sur le support monétaire du contrat, par dérogation aux Conditions Générales/Proposition de Contrat/Projet de contrat.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU IRISEA ENVIRONNEMENT

L'ensemble des caractéristiques du support ainsi que les risques encourus, selon les différents scénarii de marché, doivent être appréhendés au regard des conditions détaillées dans la note d'information du titre de créance complexe et de tout autre document à vocation commerciale sur ce support.

Code ISIN : FR0014003JX1	Durée : 8 ans et 4 jours (sauf en cas de remboursement automatique anticipé).	Sous-jacent : l'indice Euronext CDP Environnement Eurozone EW Decrement 5% NR (NL0013352594), dividendes réinvestis (voir présentation ci-dessous).
	Période de commercialisation : du 15 juillet au 8 décembre 2021.	
Forme juridique : Fonds commun de placement de droit français	Date de début de la formule : 16 décembre 2021.	
Classification AMF : Fonds à formule	Date d'échéance de la formule : 20 décembre 2029 (sauf en cas de remboursement automatique anticipé).	Niveau initial du sous-jacent : Le Niveau Initial est égal à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice l'indice Euronext CDP Environnement Eurozone EW Decrement 5% NR publiés les 16,17 et 20 décembre 2021.
Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	Valeur liquidative initiale : 1000 euros	Niveau final du sous-jacent : Le Niveau Final est le niveau de clôture de l'indice l'indice Euronext CDP Environnement Eurozone EW Decrement 5% NR à la Date de Constatation Finale, le 14 décembre 2029.
	La Valeur Liquidative de Référence est égale à la valeur liquidative la plus élevée calculée du Jeudi 22 juillet 2021 au jeudi 16 décembre 2021.	
	Commission de souscription non acquise au FCP : 2,5 % maximum pour toute souscription reçue jusqu'au 15 décembre 2021 avant 12h30 ; Néant après cette date et après l'échéance de la formule.	Garantie : le capital n'est pas garanti
	Périodicité de valorisation : hebdomadaire le Jeudi.	Barrière de protection du capital : Perte en capital à l'échéance en cas de baisse de plus de 40% de l'indice l'indice Euronext CDP Environnement Eurozone EW Decrement 5% NR par rapport à son niveau initial.
Gain conditionnel : taux de rendement annualisé maximum 4,50% par année écoulée (hors frais et fiscalité applicables.)		

Présentation de l'indice Euronext CDP Environnement Eurozone EW Decrement 5% NR :

L'indice Euronext CDP Environnement Eurozone EW Decrement 5% NR (NL0013352594), est un Indice boursier regroupant les 50 sociétés (équipondérées) ayant le score environnemental le plus élevé parmi les 200 plus importantes capitalisations boursières zone Euro.

Le score environnemental est fourni par le CDP (anciennement appelé « Carbon Disclosure Project »), une organisation internationale à but non lucratif qui aide les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à protéger les ressources en eau et les forêts.

Le CDP collecte des données relatives à la gestion des risques et des opportunités liées aux thèmes du changement climatique, de la gestion de l'eau et de la déforestation auprès de plus de 7000 entreprises dans 85 pays différents. Il transforme ces données en analyses et rapports détaillés sur les risques environnementaux critiques, les opportunités et leurs impacts, et délivre une note mesurant la performance environnementale des entreprises par rapport à ces 3 thèmes.

L'indice est calculé en ajoutant au fil de l'eau et tout au long de la vie du produit tous les dividendes nets versés par les actions composant l'indice et en soustrayant au jour le jour l'équivalent quotidien d'un taux annuel constant de dividendes à 5%.

L'administrateur de cet indice est Euronext, consultable sur :

<https://live.euronext.com/fr/product/indices/NL0013352594-XAMS>

Conditions sur le versement du(des) coupon(s) et sur la protection en capital à l'échéance finale

L'objectif de gestion de ce fonds à formule est de bénéficier :

- Le 21 décembre 2023, en cas d'échéance anticipée automatique de la formule, de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain fixe de 8,5% (soit un TRA de 4,13%) si à la première Date de Constatation Intermédiaire le 15 décembre 2023, l'Indice est supérieur ou égale à 90% de son niveau initial (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 16,17 et 20 décembre 2021).

- Le 19 décembre 2024, en cas d'échéance anticipée automatique de la formule, de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain fixe de 12,75% (soit un TRA de 4,07%) si à la deuxième Date de Constatation Intermédiaire, le 13 décembre 2024, l'Indice est supérieur ou égale à 90% de son niveau initial (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 16,17 et 20 décembre 2021).

- Le 18 décembre 2025, en cas d'échéance anticipée automatique de la formule, de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain fixe de 17% (soit un TRA de 4%) si à la troisième Date de Constatation Intermédiaire, le 12 décembre 2025, l'Indice est supérieur ou égale à 90% de son niveau initial (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 16,17 et 20 décembre 2021).

- Le 17 décembre 2026, en cas d'échéance anticipée automatique de la formule, de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain fixe de 21,25% (soit un TRA de 3,93%) si à la quatrième Date de Constatation Intermédiaire le 11 décembre 2026, l'Indice est supérieur ou égale à 90% de son niveau initial (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 16,17 et 20 décembre 2021).

- Le 16 décembre 2027, en cas d'échéance anticipée automatique de la formule, de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain fixe de 25,5% (soit un TRA de 3,86%) si à la cinquième Date de Constatation Intermédiaire le 10 décembre 2027, l'Indice est supérieur ou égale à 90% de son niveau initial (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 16,17 et 20 décembre 2021).

- Le 21 décembre 2028, en cas d'échéance anticipée automatique de la formule, de la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain fixe de 29,75% (soit un TRA de 3,78%) si à la sixième Date de Constatation Intermédiaire le 15 décembre 2028, l'Indice est supérieur ou égale à 90% de son niveau initial (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 16,17 et 20 décembre 2021).

A l'échéance le 20 décembre 2029, si le support n'a pas été précédemment remboursé par anticipation, le souscripteur percevra la Valeur Liquidative de Référence, majorée d'un gain fixe de 34% (soit un TRA de 3,72%), si la Performance de l'indice Euronext CDP Environnement Eurozone EW Decrement 5% NR, à la Date de Constatation Finale du 14 décembre 2029, est supérieur ou égale à 90% de son niveau initial.

Le capital est uniquement protégé à l'échéance finale du fonds à la condition que le niveau de l'indice Euronext CDP Environnement Eurozone EW Decrement 5% NR, à la date de constatation finale du 14 décembre 2029, n'ait pas subi une baisse de plus de 40% par rapport à sa valeur initiale.

Risques pour le souscripteur/l'adhérent en cas de scénario défavorable

A chaque date de constatation annuelle (15 décembre 2023, 13 décembre 2024, 12 décembre 2025, 11 décembre 2026, 10 décembre 2027, 15 décembre 2028 et le 14 décembre 2029), en cas de baisse de plus de 10%, de l'indice Euronext CDP Environnement Eurozone EW Decrement 5% NR, par rapport à son niveau initial (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 16,17 et 20 décembre 2021), aucun gain ne sera versé.

Si le support n'a pas été précédemment remboursé par anticipation, à la Date de Constatation Finale du 14 décembre 2029, en cas de baisse de l'indice Euronext CDP Environnement Eurozone EW Decrement 5% NR de plus de 40% par rapport à sa valeur initiale, le capital n'est plus protégé et le remboursement s'opère sur le niveau de l'indice Euronext CDP Environnement Eurozone EW Decrement 5% NR.

Dans ce cas, le souscripteur subira une perte en capital à hauteur de la perte du sous-jacent.

Durant la durée de vie du fonds, une baisse du niveau de l'indice Euronext CDP Environnement Eurozone EW Decrement 5% NR et/ou une hausse de la volatilité des marchés affecte(nt) défavorablement la valeur liquidative du fonds.

MODALITÉS DES OPÉRATIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT

VERSEMENT/ARBITRAGE

Pour une demande d'investissement réceptionnée avant le 13/12/2021 – 12 heures, l'investissement est réalisé sur le support et exécuté sur la base de la valeur liquidative initiale fixée à 1000 euros.

RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT

Certaines modalités d'investissements sur le support **IRISEA ENVIRONNEMENT** ne sont pas autorisées par l'Assureur dès lors qu'elles font l'objet d'un délai de désinvestissement incompatible avec la période de commercialisation du support.

Il n'est ainsi pas possible d'investir sur le support **IRISEA ENVIRONNEMENT** :

- Par transfert en provenance de l'orientation personnalisée ;
- Par transfert en provenance de l'orientation conseillée ;
- Par arbitrage en provenance d'un support dont la valeur liquidative est déterminée, au minimum de façon hebdomadaire.

RACHAT OU DECES AVANT L'ECHEANCE DU SUPPORT

Entre le 15/07/2021 et le 20/12/2029, les ordres de désinvestissement sont exécutés conformément aux Conditions Générales/Proposition de Contrat/Projet de contrat. La valeur liquidative de l'unité de compte prise en compte est la première valeur à compter de la date d'effet de l'opération, en adéquation avec l'heure de centralisation des ordres par le dépositaire du support et l'heure de réception et de traitement par l'Assureur.

A L'ECHEANCE DU SUPPORT (OU EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE)

Au 20/12/2029 ou à la première date d'effet du contrat à compter de cette date, l'épargne inscrite sur le support est arbitrée sans frais sur le support monétaire d'attente du contrat.

DETACHEMENT DU(DES) COUPON(S)

Les détachements de coupon éventuels seront réinvestis sur le support monétaire du contrat.

PRELEVEMENT DES FRAIS

Les frais sont prélevés par diminution du nombre d'unités de compte inscrit au contrat et viennent diminuer la garantie au terme.

DEMANDE D'OPÉRATION(S) - Jusqu'au 13/12/2021 – 12 heures (date de réception chez l'Assureur) COMPLETER ET COCHER UNIQUEMENT EN CAS DE SIGNATURE MANUSCRITE DE L'ANNEXE ET EN L'ABSENCE DE BULLETIN DE MODIFICATION JOINT.

L'Assureur peut à tout moment suspendre ou supprimer la possibilité offerte à chaque Souscripteur/Adhérent de procéder à tout nouveau versement/arbitrage sur le support en fonction des périodes de souscription et des enveloppes d'investissement spécifiques.

☐ **NOUVELLE SOUSCRIPTION/ADHESION** (Joindre impérativement le bulletin de souscription / d'adhésion sur lequel sera indiquée la répartition totale du versement initial, ainsi que le document d'information qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

Le Souscripteur/Adhérent souhaite effectuer sur son contrat un versement de _____ euros à investir sur le support.

☐ **VERSEMENT LIBRE** (Joindre impérativement le bulletin de modification sur lequel sera indiquée la répartition totale du versement libre, ainsi que le document d'information qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

Le Souscripteur/Adhérent souhaite effectuer sur son contrat un versement libre de _____ euros à investir sur le support.

☐ **ARBITRAGE**

Le Souscripteur/Adhérent souhaite effectuer sur son contrat l'arbitrage suivant :

Désinvestissement			Réinvestissement	
Libellé - Code ISIN du support	Montant à désinvestir (en euros)	Montant à désinvestir en % de l'épargne inscrite sur le support	Libellé du support	Montant à investir (en %)
			IRISEA ENVIRONNEMENT	100 %

Les sommes désinvesties sont réinvesties nettes de tous frais éventuels.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE(S)

De manière générale, l'épargne inscrite sur les supports libellés en unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'Assureur, dans la mesure où la valeur de ces supports peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les unités de compte associées à des instruments financiers complexes de par leurs caractéristiques présentent un risque spécifique qu'il convient de bien appréhender avant d'investir.

Compréhension par le Souscripteur/Adhérent de la nature et des risques spécifiques du support IRISEA ENVIRONNEMENT sélectionné comme unité de compte de son contrat :

- ☐ Le Souscripteur/Adhérent reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la note d'information rédigée pour le support, de sa brochure commerciale ainsi que de l'annexe au contrat associé. Il reconnaît avoir compris les caractéristiques et les risques de ce support qui lui ont été présentés et plus particulièrement :
- du profil de gain/perte et des mécanismes compris dans la formule de calcul ;
 - des risques inhérents à ce support notamment en cas de réalisation du scénario extrême défavorable ;
 - de la nature et des moyens de suivre l'évolution du ou des sous-jacents ;
 - du caractère conditionnel de la garantie attachée à ce support, notamment en cas de rachat/arbitrage ou de dénouement par décès avant la date d'échéance du support.
- ☐ Le Souscripteur/Adhérent certifie que ses connaissances et son expérience en matière financière ont fait l'objet d'une évaluation par son conseiller et que celui-ci lui a fourni les explications nécessaires à la bonne compréhension des spécificités et des risques de perte en capital associés au support.
- ☐ En connaissance de cause, le Souscripteur/Adhérent souhaite investir sur ce support en unité de compte ayant pour sous-jacent un instrument financier complexe.

AVERTISSEMENT

En cas de signature manuscrite de l'annexe, seules les demandes d'investissement faisant apparaître les cases cochées du paragraphe « engagements et signature(s) » pourront être traitées.

En cas de signature électronique de l'annexe (si celle-ci est disponible), ces coches donnent lieu à des consentements spécifiques formalisés électroniquement.

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

La présente annexe est établie en autant d'exemplaires que de parties. En cas de signature électronique, elle est établie et conservée selon un procédé qui permet à chaque partie de disposer d'un exemplaire sur support durable.

SIGNATURE

SIGNATURE(S) (précédée(s) de la mention "lu et approuvé" en cas de signature manuscrite)

Code + cachet du conseiller

Le Souscripteur/Adhérent

Le Co-souscripteur/Co-adhérent